

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 148 (2003)
Heft: 10

Vorwort: L'armée? : Oui, mais sans moi!
Autor: Hänggi, Peter

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE

Octobre 2003

| | Pages |
|---|--------|
| Editorial | |
| L'armée, oui, mais sans moi! | 3 |
| G8/Service d'appui | |
| Avec le divisionnaire Fellay, l'opération «COLIBRI» | 6 |
| Service sanitaire | |
| Professions médicales et service sanitaire coordonné (1) | 13 |
| Armée XXI | |
| Stages de formation à l'échelon bataillon | 19 |
| Coup de cœur | |
| Adieu aux régiments d'infanterie | 23 |
| Terrorisme | |
| Al-Qaïda: permanence de la menace | 24 |
| Dossier «Irak» | |
| Après la guerre en Irak | 26 |
| Armées étrangères | |
| Les forces armées des Etats-Unis (6) | 28 |
| Maintien de l'ordre | |
| La Garde nationale à Los Angeles (1992) | 31 |
| Armement | |
| La chimère de l'automatisation | 37 |
| Histoire | |
| Jomini, père de la pensée russe et américaine | 44 |
| Nouvelles brèves | 53 |
| Revue des revues | 55 |
| SSO: comité central | I-II |
| RMS-Défense Vaud | III-VI |

L'armée? Oui, mais sans moi!

C'est le titre qu'a choisi le professeur K. Haltiner, sociologue militaire, pour son article paru le 3 septembre 2002 dans la *Feuille d'Avis de Thoune*. Il a ainsi mis le doigt sur un problème d'actualité qui nous préoccupe au quotidien.

L'insécurité croissante qui se manifeste dans bien des domaines de notre existence accroît naturellement le besoin d'une sécurité renforcée. Et c'est pour cette raison que notre armée n'est plus fondamentalement remise en question par la majorité de notre population. A ce sujet, l'Exposition nationale a aussi été une bonne occasion pour elle de se mettre en évidence. Grâce à l'aide financière du Don national suisse pour nos soldats et leurs familles, quelque 20000 recrues et cadres ont visité Expo 02 et ont fait vivre ainsi l'esprit de notre armée de milice.

Ces belles images ne doivent pas nous empêcher de constater qu'actuellement il n'y a plus que 60% d'une classe d'âge qui fait encore du service militaire, un strict minimum pour une armée de milice. La direction de notre armée en est tout à fait consciente. Elle vient de prendre une première mesure en instaurant le nouveau système de recrutement qui apportera certainement des améliorations en matière d'information et d'égalité de servir.

Un des points qui ne donnent toujours pas satisfaction est la

rémunération des militaires, particulièrement dans les écoles de recrues, dont la durée va encore être prolongée. Elle n'est plus d'époque. Il est inadmissible que des jeunes soient mis en difficulté financière par le fait d'accomplir leur devoir de citoyens, une situation qui peut souvent causer une déficience du sens de sa propre valeur et de l'aptitude à comprendre.

Il est choquant de voir que deux jeunes, qui ont terminé ensemble leur apprentissage, sont traités différemment: celui qui va l'école de recrues touche 1200 francs par mois, cela d'une manière souvent compliquée; l'autre, qui ne fait pas de service, peut compter sur le triple de cette somme. Même s'il est au chômage, il touche encore le double de ce que reçoit son collègue à l'armée. Il est également choquant de constater que beaucoup de militaires qui acceptent de poursuivre leur formation sont pénalisés entre deux services: lorsqu'ils ne trouvent pas d'emploi, ils sont considérés comme «inaptes au placement» et ne touchent pas d'indemnités de chômage. Cette situation nous a fait dépenser en 2002 une somme record!

Il y a vraiment quelque chose qui cloche! Heureusement qu'on peut entièrement compter sur les œuvres d'entraide militaire qui mettent à notre disposition les moyens financiers nécessaires à notre activité: le Don national suisse, la Fondation fédérale Winkelried, les fondations Rudolf Pohl,

Winkelried des cantons de Zurich, de Thurgovie et de Lucerne, la Fondation Général Guisan. Je remercie aussi les troupes dont les caisses ont été dissoutes et qui nous ont versé leur contenu.

Lors de la séance des œuvres d'entraide militaire à Näfels,

un résolution a été remise aux membres du Parlement fédéral: jusqu'à présent, elle n'a malheureusement eu que trop peu d'écho, mais une déclaration d'intention récente nous laisse espérer.

Peter Hänggi,
chef du Service social
de l'armée

Résolution: augmentation des allocations pour les recrues

La prochaine révision du RAPG ne prévoit manifestement que deux choses: des améliorations pour les cours de répétition et les services d'avancement et l'élargissement des droits au gain pour les mères qui exercent une activité lucrative. Nous attirons donc votre attention sur le taux journalier insuffisant de 43 francs pour les recrues et soutenons le postulat en ce sens présenté par le conseiller national E. Engelberger.

- Actuellement, 70% des recrues n'ont que les allocations pour perte de gain pour vivre, parce qu'elles sont sans emploi ou ne reçoivent rien de leur employeur.
- Les recrues qui ont des charges familiales et leur propre appartement doivent pouvoir compter sur l'aide des œuvres d'entraide militaire.
- Le Service social de l'armée soutient chaque année environ 1500 recrues pour une somme d'environ 2,5 millions de francs provenant des oeuvres d'entraide militaire.

Cette situation n'est pas compatible avec une armée de milice moderne qui doit pouvoir disposer de soldats et de cadres motivés s'engageant personnellement dans la perspective de servir. La différence entre les allocations pour perte de gain pour les recrues et les autres militaires ne doit pas s'accroître davantage.

Nous exigeons une allocation pour perte de gain de 2400 francs pour chaque recrue. Cette somme correspond à 80% du salaire minimum que personne ne conteste de nos jours et ne désavantage pas une partie des bénéficiaires d'une allocation pour perte de gain.